

Questions orales

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la taxe sur les télécommunications a été soigneusement conçue pour garantir que le premier appareil d'un ménage et que les appels locaux seront exemptés parce que le gouvernement considère que le Canadien ordinaire mérite cette exemption et il l'aura après la réforme fiscale.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ce n'est pas une réforme fiscale, c'est une disgrâce fiscale. La nouvelle taxe de 10 p. 100 sur les télécommunications imposée par le ministre fera rentrer 1 milliard de dollars dans ses coffres et coûtera donc 1 milliard de dollars aux Canadiens qui possèdent un deuxième appareil téléphonique à la maison ou qui veulent appeler leur mère, leur cousin, leurs amis de l'étranger, leurs voisins, leur médecin ou leur dentiste. Comment le ministre peut-il justifier cette nouvelle taxe qui n'est rien de plus qu'une taxe sur la parole?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Après avoir entendu la députée, nous devrions peut-être envisager une taxe sur la parole.

Des voix: Bravo!

M. Hockin: Je répète encore une fois ce que la députée sait déjà, soit que les Canadiens âgés et handicapés seront protégés de la taxe sur les tarifs interurbains par l'augmentation du crédit au titre de la taxe de vente. C'est la base de cette réforme. Elle vise à assurer que les handicapés ne souffrent pas de cette taxe.

LE LIVRE BLANC—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PRESTATIONS POUR ENFANTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je voudrais poser ma question au premier ministre qui est lui-même chef de famille puisqu'il a quatre enfants. Peut-il nous confirmer qu'à la suite des changements proposés dans le Livre blanc du ministre des Finances, une famille avec deux enfants dont le revenu annuel est de 30 000 \$ va recevoir en réalité 430 \$ de moins, en prestations pour enfants, que si le gouvernement n'avait rien changé à la fiscalité actuelle?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce calcul, comme ceux qui ont été avancés à la Chambre la semaine dernière, est discutable selon l'argument précis que l'on veut prouver. Le député sait qu'il doit tenir compte de toutes les déductions et de tous les détails. L'important, dans l'exemple qu'il nous cite, est que le taux global d'imposition est nettement inférieur, de sorte que la situation du contribuable s'est améliorée.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les Canadiens savent que l'ensemble des modifications que le gouvernement a proposées punissent les familles canadiennes et le ministre ne l'ignore pas.

Étant donné que la fiscalité actuelle désavantage les fumeurs et ceux qui boivent de l'alcool, pourquoi le gouvernement s'est-

il senti obligé de mettre les enfants dans la même catégorie en vertu du nouveau régime fiscal?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député sait que ce ne sont là que des paroles vides. Il sait que presque neuf Canadiens sur dix de plus de 65 ans profiteront de la réforme fiscale.

Quant aux familles, huit foyers sur dix en profiteront également. Ce qui est plus important encore, pour huit contribuables sur dix dont le revenu se situe entre 30 000 \$ et 50 000 \$ par an, l'impôt sur le revenu des particuliers diminuera de 460 \$ en moyenne. Toutes ces propositions se trouvent dans les documents et elles sont incontestables.

Enfin, il importe également que le député se rende compte que 860 000 Canadiens n'auront aucun impôt fédéral sur le revenu à payer.

Des voix: Bravo!

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PRESTATIONS À LA FAMILLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Et les Canadiens savent, monsieur le Président, que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, 850 000 personnes se sont ajoutées à la liste des contribuables et on a augmenté . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Elles ont trouvé un emploi.

M. Broadbent: Joe a encore des problèmes.

M. Clark (Yellowhead): Essayez donc d'être honnête, Ed.

M. Broadbent: L'impôt d'une famille moyenne a augmenté de près de 1 300 \$. Voilà ce que savent les Canadiens.

Le ministre convient-il qu'à la suite des modifications proposées par le gouvernement, une famille avec deux enfants dont le revenu annuel est de 30 000 \$ touchera 430 \$ de moins, en prestations à la famille, que si le gouvernement n'avait rien changé à la fiscalité? Voilà ma question.

• (1430)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si 840 000 personnes de plus ont payé de l'impôt l'an dernier, c'est parce que nous leur avons trouvé un emploi.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: C'est absurde!

M. Hockin: Qui plus est, huit foyers canadiens sur dix profitent de la réforme fiscale, et notamment toutes les familles avec deux enfants et plus. Il y a peut-être quelques exceptions, mais dans l'ensemble, huit familles sur dix en profitent.

M. Gray (Windsor-Ouest): A quelques millions d'exceptions près.

LA TAXE DE VENTE—L'INCIDENCE SUR LES CONTRIBUABLES À FAIBLE REVENU

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances dont la prétendue réforme fiscale va augmenter encore davantage la taxe de vente avant même qu'on essaye de modifier cette taxe que le ministre a lui-même qualifiée «d'inefficace» et «de destructrice silencieuse des emplois».